

Comment adhérer à la charte Natura 2000 du site « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » et bénéficier de l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti ?

1/ Lire attentivement la Charte Natura 2000

Elle comporte l'ensemble des engagements à respecter durant les 5 ans à venir, pour bénéficier de l'exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

Pour chaque milieu concerné, elle comporte :

- des engagements : leur respect peut être contrôlé par la DDTM et vous devrez les respecter durant le temps de votre adhésion,
- des recommandations : il s'agit de conseils.

2/ Se procurer un extrait de matrice cadastrale

Après du centre des impôts foncier du lieu de situation des biens.

3/ Se procurer un extrait de plan cadastral

Après du centre des impôts foncier du lieu de situation du bien (service payant), ou en ligne depuis <http://www.cadastre.gouv.fr/> (choisir sa commune puis ses parcelles) ou <http://www.geoportail.fr/> (choisir sa commune puis cocher parcelles cadastrales).

4/ Se procurer un plan de situation

Depuis <http://www.geoportail.fr/> (choisir sa commune puis cocher cartes/ cartes IGN), impression au 1/16000° ou au 1/32 000° selon l'ampleur de la zone à couvrir.

5/ Vérifier l'éligibilité de vos parcelles

Deux conditions sont à remplir :

a/ Les parcelles doivent être incluses dans le site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin » Cette information est accessible aux adresses suivantes : <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map> en cochant les cases ZPS (Natura 2000) et Fonds de plan

Ou

<http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/carto/recupCommune.asp> en choisissant la commune où sont situés les biens, puis en cochant la case Directive "oiseaux" : ZPS (Natura 2000)

b/ Les parcelles doivent appartenir aux catégories fiscales suivantes :

- 1/ terres
- 2/ prés et prairies
- 3/ vergers
- 5/ bois, aulnaies, saussaies
- 6/ landes, marais
- 8/ lacs, étangs, mares, canaux non navigables

Cette information se vérifie sur la matrice cadastrale.



6/ En cas de parcelles louées à bail, obtenir l'accord du ou des exploitants agricoles

Ils devront signer avec vous les documents.

7/ Choisir les parcelles que vous souhaitez engager dans la charte Natura 2000**8/ Remplir le formulaire « Récapitulatif des engagements souscrits à joindre à votre dossier déclaration d'adhésion à une charte Natura 2000 »**

a/ Cocher :

sur l'ensemble du site : **obligatoire pour tous**

b/ Cocher les milieux concernés par vos parcelles (obligatoire) :

sur les prairies

sur les fossés, mares et plans d'eau

sur les cours d'eau : voir les cartographies des cours d'eau établis par les DDTM

([http://carto.geo-ide.application.developpement-](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/297/ENV_Cartographie_cours_eau.map#)

[durable.gouv.fr/297/ENV_Cartographie_cours_eau.map#](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/297/ENV_Cartographie_cours_eau.map#) pour la Manche et

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/carto_cours_eau_14.map pour le Calvados ou à

défaut les cours d'eau portant un nom sur les cartes IGN au 1/25 000° (vérifiable depuis

<http://www.geoportail.fr/>).

sur les prés salés

sur les dunes

activités de loisirs (chasse, randonnée pédestre/VTT/équestre, pêche, ...).

c/ Signer et faire signer le(s) exploitants agricoles en cas de bail, le document.

9/ Remplir le formulaire « déclaration d'adhésion à une charte Natura 2000 »

IDENTIFICATION DE L'ADHERENT : les coordonnées du propriétaire

EN CAS D'ADHESION CONJOINTE, IDENTIFICATION DES AUTRES UTILISATEURS : les coordonnées de l'exploitant agricole en cas de bail (s'il y a plusieurs exploitants agricoles, utiliser l'annexe 1 pour remplir leurs coordonnées).

LISTE DES PARCELLES CADASTRALES CONCERNEES PAR L'ADHESION, PAR DEPARTEMENT : pour les colonnes Type(s) de milieu(x) concerné(s) et Type(s) d'activité(s) concernée(s) : se reporter au formulaire précédent.

En cas de manque de place, utiliser l'annexe 2.

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT : signature du ou des propriétaires

ANNEXE 3 : SIGNATURES DES DIFFERENTS UTILISATEURS DES PARCELLES EN CAS D'ADHESION CONJOINTE :

Signature du ou des exploitants agricoles en cas de bail

Pour les communes, une délibération autorisant le maire à engager les propriétés communales dans le dispositif est à fournir impérativement.

10/ Transmettre votre dossier avant le 31 octobre 2012

Il doit comporter obligatoirement :

- le formulaire « Récapitulatif des engagements souscrits à joindre à votre dossier déclaration d'adhésion à une charte Natura 2000 »
- le formulaire « déclaration d'adhésion à une charte Natura 2000 »
- un extrait de matrice cadastrale
- un extrait de plan cadastral
- un extrait un plan de situation au 1/25 000° (dessiner les parcelles engagées)
- une copie recto-verso de la carte d'identité

et être envoyé ou remis à :

pour le Calvados :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados
Service Environnement
10, bd du Général Vanier - BP 80517
14035 CAEN Cedex

pour la Manche :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche
Service Environnement
Boulevard de la Dollée - BP 60355
500015 SAINT LO Cedex

La DDTM vous en accusera réception et s'il est éligible, transmettra votre dossier aux services fiscaux pour une exonération qui prendra effet l'année suivant votre dépôt de dossier.